



L'an deux mil vingt-trois, le 12 mai à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil du 7 avril 2023

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Délibération 2023-24 : Vente maison et terrain du Vaumion

Suite à l'intégration dans le domaine communal d'une maison et d'un terrain sis au VAUMION (procédure succession vacante), Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil de procéder à la vente de la maison ainsi que du terrain et de signer tous les documents relatifs à cette vente.

Il s'agit d'un bien immobilier situé 5 Grande rue – Hameau du Vaumion – AMBLEVILLE, composé d'une maison et d'un terrain :

- Ce lot est une acquisition de plein droit de bien sans maître au profit de la commune par délibération du 4 juillet 2022. Pour une superficie de 50m² concernant la maison (parcelle A906) et 109m² pour le terrain (parcelle A905) et qui dépend du domaine privé de la commune.

Madame le Maire précise que cette vente sera réalisée par le biais de 2 agences immobilières, la commune étant soumise au code des marchés publics. Le prix du lot est fixé à 52 000 euros.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Délibération 2023-25 : Cession gratuite de terrains au profit de la commune

Madame le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 06/05/2023, Monsieur et Madame SALLES propriétaires des parcelles situées sur le bourg d'Ambleville et cadastrées section B n°1578 d'une superficie de 1a20 et n°1579 d'une superficie de 14a15 (lieu-dit « LA MARE »), souhaitent en faire don à la commune.

Madame le Maire précise que cette cession de parcelles permettra de solutionner les problèmes liés à l'écoulement des eaux de ruissellement et de les canaliser vers le Rû.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette donation.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Délibération 2023-26 : Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue

Madame le Maire rappelle que comme l'exige la loi, un référent déontologue pour les élus doit être désigné avant le 1^{er} juin 2023. Le Référent a pour mission d'apporter aux élus qui le sollicite tout conseil utile sur des questions relatives aux obligations et principes déontologiques mentionnés dans la charte de l' élu local.

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 Voix contre, 1 Abstention

Délibération 2023-27 : Participation communale cartes de transport scolaire TRANSDEV DU VEXIN

Madame Martine SOREL, Maire, rappelle qu'il convient de délibérer sur la participation de la commune au coût du transport scolaire pour l'année 2023 – 2024 pour les collégiens et les lycéens jusqu'au BTS compris, hors alternance.

Madame le Maire propose une prise en charge à 50% du coût des cartes CSB / IMAGINE'R collégiens et lycéens, sur la base des tarifs qui nous seront transmis Par TRANSDEV.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Délibération 2023-28 : Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Vexin (PNR)

Muret cour d'école

1- Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager des travaux de réalisation d'un muret, dans la cour de l'école, dans le but de garantir la sécurité des élèves.

2 - Madame le Maire demande, au conseil municipal, l'autorisation de solliciter une subvention au taux majoré de 70 % (commune zéro phyto) auprès du Parc Naturel Régional du Vexin (PNR).

Le Conseil donne son autorisation à Madame le Maire sur ces deux points.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Délibération 2023-29 : Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Vexin (PNR)

Rénovation de calvaire

1- Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager des travaux de rénovation du calvaire à l'entrée de la commune.

2 - Madame le Maire demande, au conseil municipal, l'autorisation de solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès du Parc Naturel Régional du Vexin (PNR restauration du petit patrimoine bâti)

Le Conseil donne son autorisation à Madame le Maire sur ces deux points.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire


Martine SOREL

La secrétaire de séance


Sandy CLEMENT